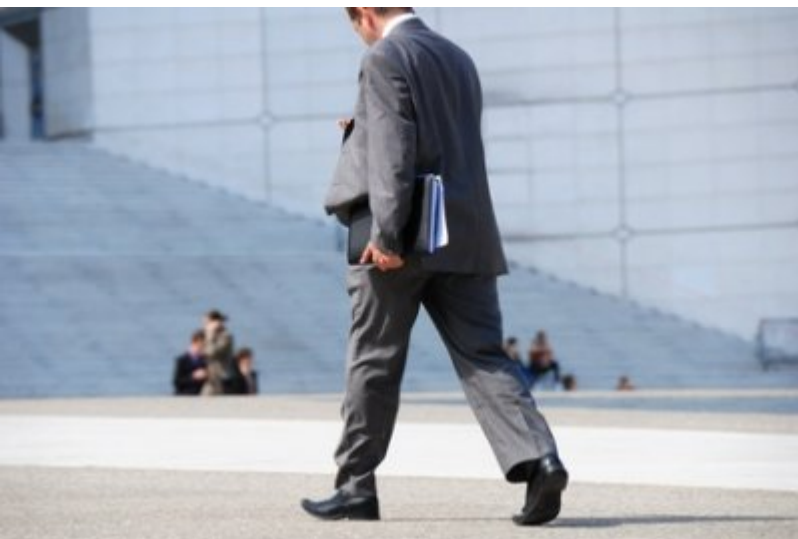


Salaires : les inégalités entre catégories sociales se creusent avec l'âge

6 janvier 2017



Les salariés de 21 à 25 ans touchent en moyenne environ 1 900 euros bruts mensuels pour un temps plein, selon l'Insee (données 2013). Mais les écarts sont grands selon les milieux sociaux. Dans cette tranche d'âge, les cadres supérieurs peuvent compter sur un salaire de près de 3 000 euros par mois, contre 1 700 euros pour les ouvriers non qualifiés. Et encore, de nombreux jeunes peu qualifiés ne touchent guère plus que le Smic brut, soit 1 460 euros (et moins quand ils sont en temps partiel). Du logement aux sorties en passant par les vacances ou l'alimentation, les modes de vie des jeunes diffèrent profondément, dès l'entrée dans la vie active [1]

L'écart de salaire s'accroît avec l'âge. Le salaire des ouvriers non qualifiés de 61 à 65 ans est supérieur en moyenne de 500 euros à celui des ouvriers non qualifiés de 21-25 ans, mais les cadres âgés gagnent 4 900 euros de plus que les cadres débutants. Pour les sexagénaires, la différence de salaire brut mensuel entre les cadres et les ouvriers non qualifiés est de 5 700 euros.

Déjà importants chez les jeunes, les écarts de rémunération deviennent vertigineux en fin de carrière [2]: les cadres supérieurs atteignent des niveaux de salaire (7 900 euros bruts mensuels en moyenne) sans commune mesure avec ce que touchent les ouvriers non qualifiés (2 200 euros en moyenne). Si les modes de vie des jeunes diffèrent selon les milieux sociaux en raison de ces écarts de salaire, devenus plus âgés, cadres et ouvriers vivent dans des univers qui n'ont plus rien à voir. Ces niveaux de rémunérations permettent aux cadres d'asseoir la transmission des inégalités dans le temps : ils peuvent plus facilement financer les études de leurs enfants et leur constituer un début de patrimoine..

Ces données constituent un instantané, une photographie par âge à un moment donné. Elles ne disent rien de l'évolution entre les générations. Comme l'a montré le sociologue Louis Chauvel, dans son dernier ouvrage [3] les catégories sociales s'éloignent en matière de niveaux de vie [4] Jusqu'aux années 1970, compte tenu des évolutions salariales de l'époque, il fallait entre 30 et 40 ans aux ouvriers pour compter rattraper le niveau de vie des cadres du moment [5] Il leur faut désormais 166 ans.

Salariés en équivalent temps plein du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et les chefs d'entreprises salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.
Source : Insee - Données 2013 - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Photo / © Pixinoo - Fotolia

[1] Au passage, rappelons qu'à 21 ans une partie des jeunes peu qualifiés sont déjà actifs depuis plusieurs années.

[2] Il s'agit de données avant impôts, qui réduisent donc partiellement l'écart.

[3] *La Spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions*, Le Seuil, 2016.

[4] Voir notre article [« Salaires : quand les ouvriers vont-ils rattraper les cadres ? »](#)

[5] Non pour que les salaires s'égalisent au bout de 30 ou 40 ans, mais bien pour que les ouvriers atteignent le niveau de salaire des cadres du départ.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Catégories sociales](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Salaires-les-inegalites-entre-categories-sociales-se-creusent-avec-l-age>